

## Conseil municipal du 24 février 2022

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue par téléconférence dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Chicoutimi, le 24 février 2022, 16 h 00.

PRÉSENTS: Mme Julie Dufour, mairesse, ainsi que tous les autres membres du conseil sauf celui dont le nom apparaît dans la rubrique « Absent »;

ABSENT : M. Jean-Marc Crevier, conseiller;

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général, et Mme Caroline Dion, greffière.

À 16h00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**
3. **AFFAIRES GÉNÉRALES**
  - 3.1 District 14 – Avis de vacance et date du scrutin
  - 3.2 Nomination d'un membre au conseil d'administration à la Société de transport du Saguenay
  - 3.3 Vacance au poste de la vérificatrice générale et processus d'embauche
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **AVIS DE CONVOCATION**

La greffière dépose devant le conseil conformément à la loi, le bordereau de transmission par courriel de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire avec les documents l'accompagnant qui atteste qu'ils ont été remis à tous les membres du conseil le 23 février 2022 à 11h56.

### 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2022-127

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

## Conseil municipal du 24 février 2022

---

### **2. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**

Une période d'intervention a été tenue.

### **3. AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **3.1 DISTRICT 14 – AVIS DE VACANCE ET DATE DU SCRUTIN VS-CM-2022-128**

CONSIDÉRANT la démission du conseiller au district #14, M. Éric Simard;

CONSIDÉRANT que ce 24 février, l'avis de vacance est déposé par la greffière;

CONSIDÉRANT que cette vacance est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT que le poste de conseiller du district #14 doit être comblé par une élection partielle dans les quatre mois de la vacance;

CONSIDÉRANT que ce conseil a créé, par le règlement VS-R-2020-132, une réserve financière afin de pourvoir aux dépenses d'élection et que la somme accumulée à cette réserve s'avère suffisante pour combler les dépenses nécessaires à la tenue de cette élection partielle qui sont estimées à 250 000 \$ ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 330 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la greffière avise le conseil de la vacance au poste de conseiller municipal dans le district #14 en date du 15 février 2022;

QU'elle avise le conseil qu'elle tiendra un scrutin pour combler la vacance du district #14 le 8 mai 2022 ;

ET QUE les fonds requis soient puisés à la réserve financière afin de pourvoir aux dépenses d'élection portant le numéro VS-R-2020-132 ;

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **3.2 NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY**

VS-CM-2022-129

CONSIDÉRANT le départ de M. Éric Simard;

CONSIDÉRANT que la loi permet de nommer neuf administrateurs au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il est également permis par la loi de nommer un membre indépendant;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de MM. Marc Bouchard et Jimmy Bouchard sur le conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay. Ce mandat est valide jusqu'au 30 juin 2022.

## Conseil municipal du 24 février 2022

---

---

ET QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Yves Darveau sur le conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3.3 VACANCE AU POSTE DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET PROCESSUS D'EMBAUCHE**

VS-CM-2022-130

CONSIDÉRANT le départ de la vérificatrice générale, Mme Sylvie Jean le 30 avril 2022;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay procède à un concours pour le choix du nouveau vérificateur général et que la commission des ressources humaines procède à la sélection et recommandation au conseil municipal.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue à 16h16.

Aucune question n'a été reçue.

#### **5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue à 16h16.

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 16h20.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 7 mars 2022.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

CD/sh